



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 AOÛT 2021

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 25 août 2021 par vidéoconférence. Toutefois, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise à son siège social. Le processus de délibérations a été enregistré et diffusé dans www.mrc-tdb.org à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 août 2021 à 15h30, sont présents en vidéoconférence les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2021-08-146

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 25 août 2021 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-147

OBJET : Période de questions

Le secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, confirme qu'aucune question n'a été reçue.



N° de résolution
ou annotation
2021-08-148

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021**
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-155; #1418-159, #1423-34, #1423-36 et #1423-37
 - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1447-024
 - iii. Ville de Rosemère : #801-56 et #801-57
 - iv. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-104
 - v. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-64 N.S., #1200-65 N.S. et Résolution #2021-335
 - 5.2. **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications – Règlement #21-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y inclure les activités d'exploitation d'une carrière et d'un dépôt à neige sur certains lots – Ville de Boisbriand
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Ratification des décisions des membres du comité Aide Urgence PME Covid-19 Rencontre du 7 juillet 2021
 - 6.2. **Résolution** – L'abonnement collectif annuel avec Linkkision (Contrat SaaS BLA-190520) - Non-Renouvellement - Ratification de la décision du directeur général
 - 6.3. **Résolution** – Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) de 5 000 \$ - 9433-6757 Québec inc. (Idolem Yoga Chaud Lorraine)
 - 6.4. **Résolution** – Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) de 5 000 \$ - 9407-0307 Québec inc. (Siab Studio)
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
 - 7.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 25 août 2021
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 8 juillet au 25 août 2021
 - 7.3. **Dépôt** – États financiers trimestriels au 30 juin 2021
 - 7.4. **Résolution** – Reddition de comptes finale du Fonds de développement du territoire (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2021
 - 7.5. **Résolution** – Dépôt du rapport final de la subvention Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Volet 1 – Projet Entretien de la Route Verte au 31 mars 2021 (Mirabel et 3 municipalités de la MRC)
 - 7.6. **Résolution** – Dépôt du rapport final de la subvention Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Volet 1 – Projet de développement du circuit de la Route Gourmande au 31 mars 2021 (chemin de terroir)
 - 7.7. **Résolution** – Amendement à la résolution #2021-05-92 - Mandat octroyé à Me Daniel Goupil - Ajout du Dossier 2646-8926 Québec inc. c. Ville de Lorraine (C.S.T. : 700-17-004770-078)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

7.8. **Résolution** – Ressources humaines : Embauche de Madame Isabelle Dupont à titre de Coordinatrice de service de comptabilité, finances et investissements

8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**

8.1. **Résolution** – Échéance - Subvention – Plan intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – MRC de Thérèse-De Blainville – Demande de prolongation au Ministère des Transports du Québec (MTQ)

9. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**

10. **GOUVERNANCE - MRC**

11. **DEMANDE D'APPUI**

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-149

OBJET : Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-150

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-155, #1418-159, #1423-34, #1423-36 et #1423-37, Boisbriand : #RV-1447-024, Rosemère : #801-56 et #801-57, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-104 et Sainte-Thérèse : #1200-64 N.S.; #1200-65 N.S. pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thérèse a présenté la résolution #2021-335 PPCMOI pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1418-155**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Modifier** à l'intérieur de la zone C-342, les dispositions spéciales concernant les usages d'un bâtiment mixte et l'architecture d'un bâtiment de 4 étages.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville
#1418-159

- **Remplacer** le tableau des spécifications de la zone C-342 à cet effet.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Autoriser** dans la zone C-751 l'usage « C7-01-05 Service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route » et le contingerer à un seul dans la zone.

Blainville
#1423-34

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** les zones H-343, H-344 et H-345 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.

Blainville
#1423-36

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** les nouvelles zones H-752 et H-753 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.

Blainville
#1423-37

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** la nouvelle zone C-754 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil
- **Ajouter** des critères d'évaluation relatifs à la fonctionnalité.

Boisbriand
#RV-1447-024

PIIA : Règlement modifiant le Règlement RV-1447 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Établir** des dispositions particulières à la zone R-3 483.

Rosemère
#801-56

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Autoriser** l'usage « service de lavage d'automobiles » dans la zone C-36.

Rosemère
#801-57

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Autoriser** un maximum de 5 bâtiments principaux dans la zone C-03, en plus des bâtiments situés au 401 et 407, boulevard Labelle (Place Rosemère);
- **Réduire** la marge de recul avant en bordure du boulevard Labelle pour les bâtiments dans la zone C-03, de 22 mètres à 3 mètres;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Réduire** la distance minimale entre deux bâtiments principaux dans la zone C-03, de 15 mètres à 5 mètres;
- **Modifier** la norme concernant le rapport bâti-terrain.

Sainte-Anne-des-Plaines

#860-104

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #860 de zonage afin de :

- **Modifier** différentes dispositions autorisant les gazebo et augmenter leur superficie permise;
- **Autoriser** les aires de chargement dans les cours latérales.

Sainte-Thérèse

#1200-64 N.S.

Zonage: Règlement modifiant le Règlement #1200 N.S. de zonage et ses amendements afin de :

- **Créer** la zone H-405-1 à même la zone H-405;
- **Créer**, au tableau des spécifications la grille pour la zone H-405-1.

Sainte-Thérèse

#1200-65 N.S.

Zonage: Règlement modifiant le Règlement #1200 N.S. de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** certaines dispositions notamment celles concernant les matériaux de parement extérieur et pour les toits, les usages additionnels, les bâtiments accessoires, les piscines, les distances d'une limite de terrains pour certains équipements, les aires de stationnement, les enseignes ainsi que la protection, l'abattage et l'entretien d'arbre;
- **Spécifier** les interventions où les déblais et remblais sont permis;
- **Modifier** les dispositions concernant les emprises ferroviaires situées dans le secteur de l'aire TOD de la Ville de Sainte-Thérèse.

Sainte-Thérèse

Résolution No 2021-335

PPCMOI : Résolution no 2021-335; résolution adoptée en vertu du règlement #1209-01 N.S. PPCMOI-2021-001 concernant la construction d'un nouveau bâtiment au 4-10, rue Dion (lots 2 506 184 et 2 506 182), lequel vise à :

- **Autoriser** seize (16) logements selon l'implantation isolée;
- **Autoriser** quatre (4) étages, tout en n'excédant pas la hauteur du bâtiment voisin (74-76, Turgeon);
- **Exiger** un ratio de stationnement de 1,3 case par logement;
- **Exiger** que les normes de la colonne B du tableau des spécifications de la zone H-310 soient applicables au projet, en autant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le présent règlement.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-155, #1418-159, #1423-34, #1423-36



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

et #1423-37, Boisbriand : #RV-1447-024, Rosemère : #801-56 et #801-57, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-104 et Sainte-Thérèse : #1200-64 N.S. et #1200-65 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE la résolution #2021-335 - PPCMOI 2021-001 de la municipalité de Sainte-Thérèse soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-151

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications – Règlement #21-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y inclure les activités d'exploitation d'une carrière et d'un dépôt à neige sur certains lots – Ville de Boisbriand

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra effectivement apporter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que doit apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement #21-01, une fois entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-152

OBJET : Ratification des décisions des membres du comité Aide Urgence PME Covid-19 – Rencontre du 7 juillet 2021

ATTENDU le contexte de la Covid-19 et ses impacts sur les besoins en fonds de roulement des PME de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le Fonds d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) et le Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) mis sur pied par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) et qui est administré par le réseau des MRC du Québec;

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 25 août 2021;

ATTENDU les décisions des membres du Comité Aide Urgence aux PME lors de la rencontre en visioconférence le 7 juillet 2021 et qui se déclinent en ci-après :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

TABLEAU SYNTHÈSE - COMITÉ FONDS D'AIDE D'URGENCE 7 JUILLET 2021

ENTREPRISE	Ville	PRÊT	NO PRÊT	\$ DEMANDÉ	RECOMM.	\$ PARDONNÉ	Mor. Add.	DÉCISION	ATTRIBUÉ
Les entreprises multi fonctions inc.	Blainville	PAUPME		50 000 \$	25 000 \$	N/A	3	Oui	25 000 \$
Cour à bois inc.	Boisbriand	PAUPME		50 000 \$	25 000 \$	N/A	3	Oui	25 000 \$
9141-6321 Qc inc. (Vertigo Boisbriand)	Boisbriand	AERAM		50 000 \$	50 000 \$	40 000 \$	3	Oui	50 000 \$
Diane Gendron (Les ateliers en jeux)	Sainte-Thérèse	AERAM	2e	10 000 \$	10 000 \$	8 000 \$	3	Oui	10 000 \$
9338-1952 Québec inc. (Studio orange theory fitness)	Rosemère	AERAM	2e	14 961 \$	14 961 \$	11 969 \$	3	Oui	14 961 \$
9170-8727 Québec inc. (Steakhouse St-Charles)	Sainte-Thérèse	AERAM	2e	50 000 \$	12 699 \$	10 159 \$	3	Oui	12 699 \$
9146-1566 Québec inc. (Chez Cora)	Sainte-Thérèse	AERAM	3e	20 952 \$	20 952 \$	16 762 \$	3	Oui	20 952 \$
Brigitte Faucher inc. (Sorrento)	Sainte-Thérèse	AERAM	2e	29 749 \$	12 449 \$	9 959 \$	3	Oui	12 449 \$
Café de la gare Rosemère inc.	Rosemère	AERAM	2e	50 000 \$	50 000 \$	28 425 \$	3	Oui	50 000 \$
				325 662 \$	221 061 \$	125 274 \$			221 061 \$

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC :

- RATIFIE les décisions des membres du Comité Aide d'Urgence aux PME et OSBL – Covid-19 du 7 juillet 2021;
- RATIFIE les déboursés des prêts PAUPME sans et avec le Volet AERAM délivrés par la direction générale aux bénéficiaires, et ce, selon les termes et obligations établis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-153

OBJET : L'abonnement collectif annuel avec Linkkisolution (Contrat Saas BLA-190520) – Non renouvellement – Ratification de la décision du directeur général

ATTENDU le Contrat SaaS BLA-190520 conclut par la MRC de Thérèse-De Blainville pour et au nom des MRC de Deux-Montagnes, D'Argenteuil et de la Ville de Mirabel;

ATTENDU le contexte de la Covid-19, la situation économique difficile des PME, l'absence de résultats satisfaisants et le coût relatif au renouvellement collectif pour l'utilisation des bases de données fournies par Linkki;

ATTENDU les recommandations consensuelles des autres partenaires à l'effet de ne pas vouloir opter pour un renouvellement collectif;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean-Comtois
Marie de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision de son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à la suite d'une correspondance envoyée au président du MCD inc. le 15 juillet 2021 afin de lui signifier l'avis de non-renouvellement collectif du contrat annuel avec Linkkisolution (Contrat SaaS BLA-190520).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-154

OBJET : Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) DE 5 000 \$ – 9433-6757 Québec Inc. (Idolem Yoga Chaud Lorraine)

ATTENDU le Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la demande d'aide financière adressée par 9433-6757 Québec inc. (Idolem Yoga Chaud Lorraine) à la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable du service de développement économique de la MRC;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires pour le volet FDE en 2021 dont la source est le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC accepte d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à 9433-6757 Québec inc. (Idolem Yoga Chaud Lorraine) à même son Fonds de démarrage d'entreprise (FDE);

QUE le conseil autorise son directeur général de conclure une convention de soutien avec 9433-6757 Québec inc. (Idolem Yoga Chaud Lorraine), et ce, selon les termes et conditions établis et en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-155

OBJET : Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) de 5 000 \$ – 9407-0307 Québec inc. (Siab Studio)

ATTENDU le Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la demande d'aide financière adressée par 9407-0307 Québec inc. (Siab Studio) à la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable du service de développement économique de la MRC;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires pour le volet FDE en 2021 dont la source est le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC accepte d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à 9407-0307 Québec inc. (Siab Studio) à même son Fonds de démarrage d'entreprise (FDE);

QUE le conseil autorise son directeur général de conclure une convention de soutien avec 9407-0307 Québec inc. (Siab Studio), et ce, selon les termes et conditions établis et en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2021-08-156

OBJET : Liste de la correspondance au 25 août 2021

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville – Séance du 25 août 2021 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2021-08-157

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 8 juillet au 25 août 2021

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville des Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 8 juillet au 25 août 2021 inclusivement, répartis comme suit : 1 000 967.20 \$ payés 336 011.55 \$ à payer pour un grand total de 1 336 978.75 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-158

OBJET : États financiers trimestriels au 30 juin 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil « l'État financier trimestriel au 30 juin 2021 ».

2021-08-159

OBJET : Reddition de comptes finale du Fonds de développement du territoire (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2021

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement du territoire (FDT) par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en juillet 2015;

ATTENDU l'état de situation du FDT 2015-2020 comme suit :

Période :	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2021
Enveloppe totale FDT :	2 624 335 \$
Somme réelle versée (dépensée) :	2 540 837 \$
Solde non dépensé transférable au FRR Volet 2 :	83 498 \$

ATTENDU QUE la somme réelle versée du FDT a été distribuée selon les priorités d'intervention comme suit :

Dossiers métropolitains et régionaux	739 623 \$
Dossiers sociaux et culturels	443 569 \$
Dossiers entreprises et PME	745 798 \$
Dossiers projets structurants	289 382 \$
Dossiers agricoles et agroalimentaires	70 931 \$
Salaires et charges sociales de la MRC	<u>251 534 \$</u>
	2 540 837 \$

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses figurant dans le rapport sont conformes aux exigences de l'annexe B de l'entente relative au FDT;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR-Volet 2) intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 31 de l'entente du FRR-Volet 2 la part résiduelle du FDT se chiffrant à 83 498 \$ au 31 mars 2021 est transférable au FRR-Volet 2.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt de la reddition de comptes finale du FDT pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2021;

QUE le conseil mandate le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à transmettre le rapport par voie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-160

OBJET : Dépôt du rapport final de la subvention Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Volet 1 – Projet Entretien de la Route Verte au 31 mars 2021 (Mirabel et 3 municipalités de la MRC)

ATTENDU la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions Volet 1 pour le projet d'entretien de la Route Verte en décembre 2018 et son avenant en janvier 2020 pour des travaux admissibles d'un maximum de 147 850 \$ et une subvention maximum de 80 000 \$;

ATTENDU la complétion des travaux admissibles tels que décrits à l'annexe A de la Convention en date du 31 mars 2021 pour un coût total de 147 850 \$.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le rapport final de la subvention du Fonds d'appui au rayonnement des régions Volet 1 pour le projet entretien de la Route Verte présentant un total des coûts admissibles au 31 mars 2021 de 147 850 \$ soit déposé au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-161

OBJET : Dépôt du rapport final de la subvention Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Volet 1 – Projet de développement du circuit de la Route Gourmande au 31 mars 2021 (chemin de terroir)

ATTENDU la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions Volet 1 pour le projet de développement du circuit de la Route Gourmande en mars 2018 et ses avenants 1 et 2 respectivement en janvier 2019 et janvier 2020 pour des travaux admissibles d'un maximum de 27 046 \$ et une subvention maximale de 21 637 \$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la complétion relative des travaux admissibles tels que décrits à l'annexe A de la Convention en date du 31 mars 2021 pour un coût total de 27 127 \$.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le rapport final de la subvention du Fonds d'appui au rayonnement des régions Volet 1 pour le projet de développement du circuit de la Route Gourmande présentant un total des coûts admissibles au 31 mars 2021 de 27 127 \$ soit déposé au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-162

OBJET : Amendement à la résolution #2021-05-92 – Mandat octroyé à Me Daniel Goupil – Ajout du dossier 2646-8926 Québec inc. c. Ville de Lorraine (C.S.T. : 700-17-004770-078)

ATTENDU la résolution #2021-05-92 mandatant Me Daniel Goupil de PFD Avocats afin qu'il agisse à titre de représentant de la MRC dans le dossier relatif au litige entre les Habitations Germat c. et la Ville de Lorraine et pour lequel la MRC a été citée;

ATTENDU QU'à la suite d'une correspondance de Me Daniel Goupil en date du 16 juillet 2021 et dans laquelle invite à une régularisation de la situation afin que celui-ci puisse également représenter la MRC dans l'autre dossier 2646-8926 Québec inc. c. Ville de Lorraine (C.S.T. : 700-17-004770-078) et pour lequel la MRC a été mise en cause;

ATTENDU QUE la MRC doit également être hors de cause dans ce 2^e dossier;

ATTENDU QUE la résolution #2021-05-92 doit être amendée afin d'inclure le dossier 2646-8926 Québec inc. c. Ville de Lorraine (C.S.T. : 700-17-004770-078);

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC mandate Me. Daniel Goupil de PFD Avocats pour agir à titre de représentant de la MRC dans le dossier 2646-8926 Québec inc. c. Ville de Lorraine (C.S.T. : 700-17-004770-078).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-163

OBJET : Ressources humaines : Embauche de Madame Isabelle Dupont à titre de Coordinatrice du service de la comptabilité, des finances et investissements

ATTENDU QU'en prévision du départ à la retraite de l'actuelle cheffe de service des finances et investissements, madame Suzanne Legault, la MRC de Thérèse-De Blainville doit combler le poste en question;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection à l'effet de retenir les services de Madame Isabelle Dupont, CPA pour qu'elle assume la coordination du service de la comptabilité, des finances et investissements;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la proposition d'embauche telle que présentée par le directeur général aux membres du conseil et qui a été acceptée par la concernée;

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville en vigueur;

ATTENDU QUE madame Isabelle Dupont prévoit entrer en fonction le 7 septembre 2021;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à conclure un contrat de travail au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville avec Madame Isabelle Dupont, à titre de coordonnatrice du service de la comptabilité, des finances et investissements conformément à la Politique des conditions de travail des employés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-164

OBJET : Échéance – Subvention – Plan intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – MRC de Thérèse-De Blainville – Demande de prolongation au Ministère des Transports du Québec (MTQ)

ATTENDU les résolutions suivantes :

- 2018-08-146 : Demande de prolongation de délai relatif à la subvention dans le cadre du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);
- 2020-12-233 : La MRC mandate la Ville de Boisbriand de la MRC pour superviser sur le plan administratif (processus de rédaction de devis et appel d'offres de service) les deux mandats dans le cadre du PISRMM et en concertation avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) et la MRC et à savoir :
 - Demande de prix à un professionnel pour la préparation d'un avis d'appel d'offres pour le mandat du PISRMM.
 - Octroi de l'appel d'offres du PISRMM et supervision de la réalisation de l'étude.

ATTENDU le contexte pandémique relatif à la Covid-19 et les précisions qu'il faille aller chercher du MTQ pour mieux répondre aux exigences du PISRMM;

ATTENDU QU'une demande de prolongation de délai initial s'avère indispensable pour la MRC puisse livrer son PISRMM;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- AUTORISE à ce qu'une demande de prolongation de délai soit adressée au MTQ de sorte qu'un Plan d'intervention provisoire soit soumis au MTQ au 15 octobre 2021 et qu'un Plan d'intervention final soit soumis au MTQ en 4 saisons, soit du 15 octobre 2021 au 15 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-165

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 16h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Richard Perreault, Préfet

25 août 2021

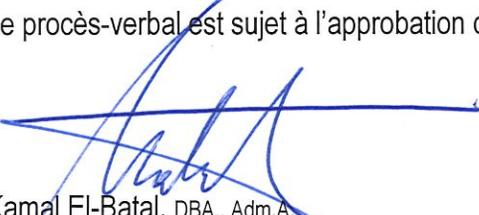

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2021-08-146 à 2021-08-165 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 août 2021.

Émis le 25 août 2021 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier